

Georges MAGNE
27, rue des Fleurs
87 160 ARNAC la POSTE

L'Age, le 25 mars 2018

A Monsieur GRAND, Commissaire-Enquêteur,
Projet éolien société VALECO

87 320 BUSSIERE-POITEVINE

OBJET : Projet de parc éolien des Gassouillis, commune de BUSSIERE-POITEVINE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Cette nouvelle enquête publique (encore une !) pour un nouveau parc éolien (encore un !) appelle de ma part les observations suivantes, d'abord d'ordre général, ensuite d'ordre particulier.

Observations d'ordre général :

Pourquoi les évoquer puisqu'il est de fait que certains commissaires enquêteurs ne veulent pas en entendre parler étant attachés à ne considérer que l'argumentaire local d'implantation du projet sur le territoire ? Parce que la société VALECO ne se prive pas de son côté d'arguer du bien fondé du projet qu'elle porte, à partir des généralités sur lesquelles repose le triptyque à la mode : développement durable, énergies renouvelables, transition énergétique. Elle s'y emploie de manière à présenter le recours à l'éolien comme étant indispensable à la réduction des émissions de CO2 autant qu'à la diversification salutaire du mix-énergétique sans lequel nous ne saurions aborder l'avenir ! Nul en conséquence ne serait fondé à devoir s'y opposer.

Vous devez bien savoir Monsieur le Commissaire enquêteur, ayant déjà eu l'occasion d'analyser ce type de dossiers sur le même sujet, que les aérogénérateurs ne sont aucunement à même de pouvoir contribuer à la réduction du CO2. Bien au contraire, il en sont indirectement pourvoyeurs car, fonctionnant à partir d'une source d'énergie intermittente, celle du vent, ils doivent faire appel en appui à des centrales au gaz où au charbon, fort polluantes au demeurant et donc fortement émettrices de CO2 comme chacun le sait. Il faut donc être de mauvaise foi, vous le voyez pour prétendre qu'ils ne contribuent pas à l'augmentation de ce type de pollution. Et, notez bien, je ne parle pas de l'usinage, du montage, de l'acheminement et de l'érection de ces machines car si on s'amuse à comptabiliser le cubage en CO2 émis par toutes ces opérations chacune à leur stade et fort coûteuses au demeurant, on aurait de sacrées surprises !

Que ces machines polluent indirectement c'est indéniable ; il suffit d'ailleurs de consulter les chiffres du bilan 2017 de RTE pour en avoir la preuve : ils démontrent que le CO2 continue de croître et croîtra à proportion de l'insistance qu'on mettra à recourir à l'éolien !

Autrement dit plus vous donnerez d'avis favorables, vous-même et vos confrères, en conclusion des enquêtes publiques que vous avez et aurez à charge d'instruire, plus vous contribuerez à augmenter les taux de CO2 dans l'atmosphère. C'est une responsabilité dont

il faut peser le poids et je ne doute pas, Monsieur le Commissaire enquêteur que vous aurez la prudence de le faire.

Mais la soi-disant réduction de CO2 qu'entraînerait la prolifération des champs d'éoliennes n'est pas le seul argument mensonger de VALECO et consort ! Il en est un autre, c'est que les éoliennes pourraient un jour nous permettre d'éviter le recours au nucléaire !

Il faut être bien naïf ou bien mal informé pour y songer deux secondes quand on sait que le parc éolien français qui représente à l'heure actuelle plus de 8 000 machines (terrestres et maritimes) arrive à fournir à grand' peine 4% de l'électricité dans notre production... Ces chiffres laissent rêveur quand on sait quelles sont les sommes englouties dans cette affaire. C'est, de mon point de vue (et je ne suis pas le seul à le penser) d'une imposture colossale qu'il s'agit, faite sur le dos des contribuables.

J'ajouterai, pour en terminer avec les généralités, que les aérogénérateurs, comme toutes machines industrielles, ne sont pas « propres » mais induisent, avec leur dégradation, des pollutions qui s'avèrent et s'avèreront au fil de l'usure de plus en plus importantes (fuites d'huile notamment). Et je ne parle pas de leur démontage ou de leur remplacement ! Cela aussi, il faut en tenir compte.

Observations d'ordre particulier :

Un premier constat s'impose quand on consulte la carte des vents en France : c'est leur faible force dans le couloir diagonal SUD-OUEST / NORD-EST. Il est d'ailleurs normal qu'il s'agisse précisément du couloir de moindre résistance emprunté par les oiseaux migrateurs. Or le paradoxe veut que ce soit dans ce couloir précisément que nombre de sociétés qui ont fait et font du recours à l'éolien leur principale source de revenus (et de nuisances) s'acharnent à vouloir les implanter. Comprenez qui pourra.

La moyenne des vents excède rarement, dans ce corridor géographique les 5m/s. Ce qui est insuffisant pour la rentabilité des machines. La consultation des taux ou facteurs de charge des aérogénérateurs en service le confirme : il est rare, voire exceptionnel, qu'ils dépassent en moyenne 17% ! Quand le seuil de rentabilité se situe aux alentours de 23% à 25%, il faut se demander légitimement ce qui pousse les promoteurs à nous imposer (c'est le mot, ayant la loi pour eux) des machines dont la faillite est assurée d'avance, sinon l'appât du gain (argent facile des subventions publiques).

Il faut aussi se demander ce qui pousse des élus à les accepter, voire à les demander, sinon le même appât du gain via les retombées financières qu'ils en attendent (allant principalement aux Communautés de communes) et qu'on ne manque pas de leur promettre donnant-donnant.

N'était-ce la faiblesse du vent local, si notre « pays » (Basse-Marche- Montmorillonnais-Boischaux) ressemblait à ceux qu'on traverse à l'ouest d'Issoudun, aux approches méridionales de Paris ou en zones industrielles, sacrifiés pour sacrifiés nous ne dirions peut-être rien. Mais notre « pays », contrairement à ces derniers, est un pays de charme, de traditions, de beautés naturelles, de calme et de richesse d'âme. C'est un vieux pays où la marque de ceux qui l'ont façonné au fil des ans et à la sueur de leur front se voit partout pour peu que l'on sache voir et ressentir. Sa principale richesse résidant dans son potentiel touristique c'est donc un crime que de vouloir y introduire des machines géantes (200 mètres de haut à Saint-Bonnet de Bellac-Saint-Martial : projet des Landes) qui, non contentes de contribuer à sa ruine patrimoniale et faunistique, contribueront à sa désertification, ce que n'ont pas compris les élus dans leur grande majorité.

Je le répète : ces machines n'ont pas leur place ici, leur place est en zones industrielles si tant est qu'on s'acharne à vouloir en mettre.

Le projet dont l'étude vous est confiée, dit des « Gassouillis » vise à implanter 7 aérogénérateurs de 182 m de hauteur de part et d'autre de la RD4, en plein bocage, à deux

kilomètres au sud de Lathus-Saint-Rémy. Ce projet s'inscrit dans la continuité de ceux projetés plus au sud et sans doute (hélas) de ceux que de manqueront pas de pressentir de malins inspirés dans les mois à venir... Quand on fait le compte de ce que les sociétés de promoteurs qui se succèdent en rivalisant de zèle sur nos terres nous concoctent, on reste confondus et on est en droit de se poser légitimement la question : entend-on faire du grand nord de la Nouvelle Aquitaine une zone sinistrée ?

Je ne ferai pas le compte des espèces aériennes et terrestres menacées, d'autres s'y sont employés mieux que je ne saurais le faire. Je ne ferai pas non plus le compte des monuments historiques de proximité et plus généralement de tous ceux de l'ensemble de notre territoire, elle serait fastidieuse si l'on ajoute à ceux qui sont protégés au titre du classement où de l'inscription à l'inventaire des Monuments historiques tous ceux qui présentent un caractère patrimonial, petit patrimoine rural compris.

J'évoquerai les espaces naturels protégés et notamment partie de la vallée de la Gartempe et tout l'espace naturel non protégé de la campagne « jardinée » qui est la marque de noblesse de ce pays qu'apprécieraient tant les voyageurs anglais du XIXème siècle.

Le bocage à maille moyenne, constitué de haies aux nombreuses variétés ponctuées plus ou moins régulièrement de chênes d'émonde dit « têtards » est fragile car il nécessite entretien et parce qu'il est menacé par l'industrialisation de l'exploitation des terres. S'il a peu bougé ici, c'est qu'il appartient avant tout à une économie agro pastorale dont l'essentiel est axé sur la production bovine et ovine. La permanence du bocage a permis à de nombreuses espèces sauvages d'y trouver gîte et couvert.

Accompagné des eaux vives et des mares partout présentes la vie aquatique s'y est développée sans entraves constituant une chaîne alimentaire propice aux hérons et autres échassiers...

Tout cela, bien sûr est évoqué, voire analysé dans les documents fournis par le bureau d'étude chargé entre autre, de l'étude d'impact écologique. Et puisque j'évoque ces documents d'étude, je ferai observer combien ils sont impressionnants tant par leur poids que par leur contenu... La seule bibliographie, de cette étude d'impact pour ne parler que d'elle vaut qu'on s'y attarde tant elle impressionne. On ne saurait donc mettre en doute ni les compétences ni les conclusions de ceux qui l'ont conduite.

Pour avoir tout de même un peu l'habitude d'en avoir lu (comme vous, Monsieur le Commissaire enquêteur) quelques uns, dossiers d'enquête publique, je dirai qu'ils ont tous le même objectif qui est de vouloir prouver que les enjeux, partout, sont « faibles à modérés »... Et pour bien nous le faire entrer dans le crâne, on ne lésine pas sur le poids du papier ! C'est une façon comme une autre de faire sérieux. Quand on est spécialiste, n'est-ce-pas, on ne peut que l'être.

Je me mets deux seconde à la place du profane qui vient émettre timidement sur votre registre quelques réserves quant à l'éventualité de devoir supporter à proximité de chez lui des monstres semblables en tous points à ceux qu'il a pu voir à Lussac les Eglises et que la seule giration des ailes géantes en lames de faux a effrayé. Alors ce profane, quand il voit le gros dossier d'étude très sérieux n'est-ce-pas, et qu'il le feuillette impressionné, eh bien le voilà désarmé... Il ose plus rien mettre... ou si peu, qu'il se dit que ça servira à rien... que les jeux sont faits d'avance. Il n'a plus d'avis. Il en parlera autour de lui à d'autres qui ne se déplaceront même pas.

A l'heure où les jours des abeilles sont comptés tout comme ceux des nombreuses variétés de chiroptères abondantes ici, grands prédateurs d'insectes et autres vermines ; à l'heure où les passereaux eux aussi, pour de nombreuses espèces sont en voie d'extinction ; à l'heure où l'on abat un peu partout les vieux arbres tout simplement parce qu'ils gênent de nouveaux venus qui veulent transformer notre bocage en openfield ; à l'heure où la question de la potabilité de l'eau se pose avec acuité ; à l'heure où la désertification de nos campagnes et le vieillissement de leur population ouvre la porte à tous les excès de comportements

environnementaux visant à transformer notre pays en poubelle de la grande région, pensez-vous, Monsieur le Commissaire enquêteur qu'il faille en ajouter ?

Personnellement je ne le crois pas.

C'est pourquoi, je vous demande, en vous adressant cette note, de bien vouloir donner un AVIS DEFAVORABLE à votre enquête, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer et pour toutes celles qu'on vous a transmises et dont je viens de prendre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur à l'expression de mes sincères salutations,

Georges MAGNE (vaucouleurs@gmail.com)

PJ : Voici 40 questions que tout responsable local devrait se poser...

N°	INTERROGATIONS	REPONSE
1	Les aérogénérateurs sont-ils écologiques ?	NON
2	Sont-ils économiques ?	NON
3	Impactent-ils le paysage ?	OUI
4	Sont-ils sans danger pour l'écosystème ?	NON
5	Et pour la santé ?	NON
6	Sont-ils suffisamment éloignés des habitations ?	NON
7	Sont-ils suffisamment éloignés des monuments historiques ?	NON
8	Induisent-ils une baisse de la valeur immobilière ?	OUI
9	Contribuent-ils à aggraver la fracture sociale ?	OUI
10	Induisent-ils la construction de centrales thermiques au gaz ou au charbon ?	OUI
11	Leur fabrication induit-elle des nuisances importantes ?	OUI
12	En est-il de même de leur acheminement ?	OUI
13	Et de leur implantation sur sites ?	OUI
14	Cette implantation pollue-t-elle les sols ?	OUI
15	Les aérogénérateurs produisent-ils à plein temps ?	NON
16	Existe-t-il dans nos régions des vents supérieurs à 6,5 m/s ?	RAREMENT
17	Réalise-t-on des contre-expertises de la mesure des vents ?	NON
18	Demande-t-on d'autres études que celles financées par les promoteurs ?	NON
19	Le provisionnement sera-t-il suffisant pour déposer les machines ?	NON
20	Les baux précisent-ils le nom du responsable de cette dépose ?	NON
21	Les socles en béton ferrailé de 1500t seront-ils enlevés intégralement ?	NON
22	Existe-il des produits hautement polluants dans les machines ?	OUI
23	Ces produits sont-ils recyclables ?	NON
24	L'entretien des machine est-il polluant ?	OUI
25	La dépose des machines sera-t-elle polluante ?	OUI
26	Les sites seront-ils de nouveau dégradés ?	OUI
27	Le coût de revient des aérogénérateurs installés dépasse-t-il leur rentabilité ?	OUI
28	Contribuent-ils à une diminution des émissions de CO2 ?	NON
29	Respectent-ils les règles du droit aérien de propriété ?	VIDE JURIDIQUE
30	Leur puissance installée correspond-t-elle à leur puissance réelle ?	NON
31	Impliquent-ils la construction de nouveaux pylônes de transport ?	OUI
32	Existe-t-il une seule machine intégralement fabriquée en France ?	NON
33	La prolifération des projets va-t-elle entraîner une hausse de la CSPE ?	OUI
34	Ces projets font-ils ou non l'objet d'une propagande abusive et mensongère ?	OUI
35	La France produit-elle plus d'électricité qu'elle n'en consomme ?	OUI
36	A-t-elle programmé la construction de nouvelles centrales nucléaires ?	OUI
37	Les troubles à la santé engendrés par les aérogénérateurs ont-ils été reconnus officiellement par certains pays ?	OUI
38	Les pollueurs, seront-ils les payeurs comme le préconise la convention de La Haye ?	NON
39	S'ils n'étaient pas outrageusement subventionnés, continuerait-on à implanter les aérogénérateurs ?	NON
40	Servent-il l'intérêt général ou celui de quelques-uns ?	QUELQUES UNS